Laval, le 24 SEP. 2007

Gérard CHESNEAU

Note à :

Direction générale adjointe
Services ressources
Direction des ressources humaines

Dossier suivi par : Gérard CHESNEAU
Directeur général adjoint, Directeur des ressources humaines
Tél : 02 43 49 43 48
Fax : 02 43 49 46 92
Courriel : gerard.chesneau@mairie-laval.fr
Réf : GC/SD/2007 - 592

Objet : Entretien d'évaluation 2006

Vous avez refusé de signer votre fiche d'évaluation 2006 au motif mentionné dans la partie commentaire, que l'évaluation n'est pas obligatoire.

Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir néanmoins participé à l'entretien avec un esprit ouvert dans le but d'améliorer le service.

De même, j'ai pu noter que vous aviez signé votre fiche de poste et d'avoir ainsi pris connaissance des objectifs fixés.

Je tiens néanmoins à vous préciser que cette procédure contrairement à votre appréciation, est obligatoire dès lors qu'elle a recueilli un avis du CTP des 31 décembre 2005 et 31 janvier 2006.

Dès lors que vous entrez dans la catégorie des personnels évalués, il y a une obligation. Vous devez donc vous conformer à la note du 27 octobre 2005.

Je vous remercie donc de revoir votre position et de signer le document.

Je reste à votre entière disposition pour en parler avec vous si vous le souhaitez.

Bien cordialement.

Gérard CHESNEAU
Directeur général adjoint
chargé des ressources